

# Devenir Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) dans le secteur de l'Industrie Bâtiment Commerce (IBC)

## Maintien et actualisation des compétences (MAC/Recyclage)

**Durée** : 1 jour (7 heures de face à face pédagogique)

**Objectifs** :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

**Public concerné** : salariés des secteurs de l'industrie, du bâtiment, du commerce et tertiaire.

**Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation** : parler/comprendre le français et être titulaire du certificat Acteur PRAP IBC.

**Programme** :

- Questionnement de l'Acteur PRAP IBC sur ses connaissances en prévention,
- Rappels et mises à jour sur le comportement attendu de l'Acteur PRAP IBC :
  - Observation de son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé,
  - Propositions d'améliorations de sa situation de travail,
  - Mise en situation sur des études de cas permettant de repérer et de corriger les écarts,
- Actualisation de ses connaissances, par rapport :
  - Aux modifications du programme de formation,
  - Aux évolutions en matière de prévention dans l'entreprise.
- Révision des principes de sécurité et d'économie d'effort.

**Méthodes pédagogiques** : apports théoriques, démonstrations et mises en situation.

**Moyens pédagogiques et techniques** : PC, vidéoprojecteur, ressources multimédia, squelette vertébral et mannequin « Bébert ».

**Moyens d'encadrement** : cette formation est animée par un expert formé et qualifié à la pédagogie pour adultes et certifié formateur PRAP IBC.

**Modalités d'évaluation des acquis** : le stagiaire devra satisfaire aux épreuves certificatives conformément au document de référence PRAP de l'INRS.

**Documents délivrés** :

- Si réussite aux épreuves certificatives : certificat « d'Acteur Prévention des risques liés à l'activité physique » (valable 24 mois),
- Pour tous : une attestation de fin de formation.

**Nombre de stagiaires** : maximum 12 stagiaires.

**Recyclage** : 24 mois